DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE FILIALE/D'UNE SUCCURSALE	
Pièces à fournir	• La copie des statuts de la société mère ; • Un procès verbal portant décision d'ouverture de la filiale ou de la succursale par l'Assemblée Générale précisant notamment l'adresse, le siège social et le nom du dirigeant. • L'inscription initiale au registre de commerce de la société mère délivré dans le pays d'origine. • La traduction en français et la certification par un notaire au Sénégal des statuts de la société mère, du procès verbal et du registre de commerce dans le cas où ceux-ci sont rédigés dans une langue étrangère; • L'original du casier judiciaire établi dans le pays de naissance du dirigeant nommé; • L'original du casier judiciaire établi par la Cour d'Appel de Dakar pour les étrangers • 30 000 FCFA pour les frais de dossier • Un timbre fiscal de 2000 FCFA.
Lieu de Dépôt de la demande	Auprès d'une Etude Notariale

52-54, rue Mohamed V, BP 430, CP 18524, Dakar Séné
Tél. (221) 849 05 55 • Fax (221) 823 94 89
www.apix.sn • www.investinsenegal.com